

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 320

7 mars 2007

SOMMAIRE

A'Graph S.à.r.l.	15360	Kalitea S.A.	15346
AOL Europe Services S.à r.l.	15353	Koffer Holding S.A.	15347
APN Finance Company S.à r.l.	15342	Laan Holding S.A.	15332
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l. ...	15341	Lakeside Invest S.A.H.	15344
Arix International Ballasini & Melegari S.C.A.	15356	Lugano 2000 SA	15346
arkés S.A.	15339	Mastergest Luxembourg S. à r.l.	15322
Arts.Flex-Business-Consulting, S.à r.l.	15359	Melanie S.A.	15325
Atelier Régence S.à r.l.	15360	Méridiam Infrastructure Finance S.à r.l.	15355
BE Holdings S.A.	15348	M.I.D. Services S.A.	15324
Bilkova Holding S.A.	15359	Multibuilding S.A.	15326
Blue Clean International Sàrl	15349	Netone Holdings S.A.	15332
Capraia S.A.	15360	Parklux S.A.	15346
CERE II B Co-Invest S.à r.l.	15348	Partners Invest Group S.A.	15343
CEREP Investment R S.à r.l.	15349	Pixi Holding SA	15339
CQS Finance S.A.	15314	Polygram Holding and Finance S.à r.l.	15357
DB Valence II S.à r.l.	15317	Prada Participation S.à r.l.	15354
Delfas S.A.	15340	Right Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.	15342
Edmund Frette S.A.	15355	Saft Luxembourg S.à.r.l.	15345
E.R.M. Consulting S.A.	15340	Saim S.A.	15345
Espace Concept S.A.	15343	Santarossa International S.A.	15343
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	15345	Shaker Holdings S.A.	15356
FIN.ZO S.A.	15357	Silmaril S.A.	15359
Frentex S.à r.l.	15353	Soutirages Luxembourgeois	15354
Future Dreams Holding S.A.	15356	Swiss Life Immo-Arlon	15341
Gestion et Productions Promotionnelles S.A.	15344	Talla S.à r.l.	15326
Groupe de Finances Internationales	15357	Tenez Investissement S.A.	15337
Idis S.A.	15340	Unispar Holding S.A.	15341
Izzo International S.A.	15348	Virgo S.A.H.	15354
		Washingtonova S.A.	15347

CQS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of the month of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CQS FINANCE S.A. (hereafter the «Company»), a public limited liability company, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 2, 2006, published in the Mémorial C n ° 1105 of June 7, 2006 and whose articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 26, 2006, published in the Mémorial C n ° 1579 of August 19, 2006.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer with professional address at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at three million two hundred fifty thousand one hundred United States Dollars (USD 3,250,100.-) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by two hundred fifty thousand and one hundred United States Dollars (USD 250,100.-) from its present amount of three million two hundred fifty thousand and one hundred United States Dollars (3,250,100.-) to three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) by cancellation of two thousand five hundred and one (2,501) Series A Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series B Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series C Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series D Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series E Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series F Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series G Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series H Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series I Shares and two thousand five hundred and one (2,501) Series J Shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, and reimbursement in accordance with article 5.6 of the Company's articles of incorporation, to the holders of such shares of the total subscription price in the amount of seventeen million United States Dollars (USD 17,000,000.-), consisting of a nominal value of two hundred fifty thousand and one hundred United States Dollars (USD 250,100.-) and of the share premium linked to such shares in the amount of sixteen million seven hundred forty-nine thousand and nine hundred United States Dollars (USD 16,749,900.-), split between the Series of shares as follows:

Shares	Number	Nominal value (USD)	Premium (USD)	Total (USD)
Series A	2,501	25,010	3,065,899	3,090,909
Series B	2,501	25,010	2,756,808	2,781,818
Series C	2,501	25,010	2,447,717	2,472,727
Series D	2,501	25,010	2,138,626	2,163,636
Series E	2,501	25,010	1,829,535	1,854,545
Series F	2,501	25,010	1,520,445	1,545,455
Series G	2,501	25,010	1,211,354	1,236,364
Series H	2,501	25,010	902,263	927,273
Series I	2,501	25,010	593,172	618,182
Series J	2,501	25,010	284,081	309,091
Total:	25,010	250,100	16,749,900	17,000,000

2. Restatement of article 5.1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to decrease the Company's share capital by two hundred fifty thousand and one hundred United States Dollars (USD 250,100.-) from its present amount of three million two hundred fifty thousand and one hundred United States Dollars (3,250,100.-) to three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) by cancellation of two thousand five hundred and one (2,501) Series A Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series B Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series C Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series D Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series E Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series F Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series G Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series H Shares, two thousand five hundred and one (2,501) Series I Shares and two thousand five hundred and one (2,501) Series J Shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, and reimburse in accordance with article 5.6 of the Company's articles of incorporation, to the owners of such shares the total subscription price in the amount of seventeen million United States Dollars (USD 17,000,000.-), consisting of a nominal value of two hundred fifty thousand and one hundred United States Dollars (USD 250,100.-) and of a share premium linked to such shares in the amount of sixteen million seven hundred forty-nine thousand and nine hundred United States Dollars (USD 16,749,900.-), split between the Series of shares as stated in the agenda of the meeting.

Second resolution

The meeting resolved to restate article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

« Art. 5.

5.1. Subscribed share capital

The share capital is set at three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) represented by three hundred thousand (300,000) Ordinary Shares, with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present capital decrease are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CQS FINANCE S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte du notaire sous-signé en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C n ° 1105 du 7 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés par un acte du notaire soussigné le 26 mai 2006, publié au Mémorial C n ° 1579 du 19 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois millions deux cent cinquante mille cent Dollars Américains (USD 3.250.100,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de deux cent cinquante mille et cent Dollars des Etats-Unis (USD 250.100,-) afin de le ramener de son montant actuel de trois millions deux cent cinquante mille cent Dollars Américains (USD

3.250.100,-) à trois millions de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-) par annulation de deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie A, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie B, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie C, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie D, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie E, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie F, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie G, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie H, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie I et deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie J, de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, et remboursement en conformité avec l'article 5.6 des statuts de la Société, aux propriétaires de ces actions du prix de souscription intégral au montant de dix-sept millions de Dollars des Etats-Unis, consistant en leur valeur nominale de deux cent cinquante mille et cent Dollars des Etats-Unis (USD 250.100,-) et de la prime d'émission y assortie de seize millions sept cent quarante-neuf mille et neuf cent Dollars des Etats-Unis (USD 16.749.900,-), réparti entre les Catégories d'actions comme suit:

Actions	Nombre	Valeur nominale (USD)	Prime (USD)	Total (USD)
Cat. A	2.501	25.010	3.065.899	3.090.909
Cat. B	2.501	25.010	2.756.808	2.781.818
Cat. C	2.501	25.010	2.447.717	2.472.727
Cat. D	2.501	25.010	2.138.626	2.163.636
Cat. E	2.501	25.010	1.829.535	1.854.545
Cat. F	2.501	25.010	1.520.445	1.545.455
Cat. G	2.501	25.010	1.211.354	1.236.364
Cat. H	2.501	25.010	902.263	927.273
Cat. I	2.501	25.010	593.172	618.182
Cat. J	2.501	25.010	284.081	309.091
Total:	25.010	250.100	16.749.900	17.000.000

2. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de deux cent cinquante mille et cent Dollars des Etats-Unis (USD 250.100,-) afin de le ramener de son montant actuel de trois millions deux cent cinquante mille cent Dollars Américains (USD 3.250.100,-) à trois millions de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-) par annulation de deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie A, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie B, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie C, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie D, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie E, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie F, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie G, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie H, deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie I et deux mille cinq cent et une (2.501) Actions de Catégorie J, de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, et remboursement en conformité avec l'article 5.6 des statuts de la Société, aux propriétaires de ces actions du prix de souscription intégral au montant de dix-sept millions de Dollars des Etats-Unis, consistant en leur valeur nominale de deux cent cinquante mille et cent Dollars des Etats-Unis (USD 250.100,-) et de la prime d'émission y assortie de seize millions sept cent quarante-neuf mille et neuf cent Dollars des Etats-Unis (USD 16.749.900,-), réparti entre les Catégories d'actions comme indiqué à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5.**

5.1. Capital émis

Le capital social est fixé à trois millions de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de toute nature incombant à la Société et mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à la somme de quatre mille Euro (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 3, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007014614/211/175.

(070006614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

DB Valence II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.257.

— STATUTEN

Im Jahr zweitausendsechs, am sechsten Dezember.

Erschien vor dem Notar Martine Schaeffer mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg):

die DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 9164, vertreten durch Frau Janine Biver, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund von Vollmacht vom 6. Dezember 2006, ausgestellt in Luxemburg.

Die vorgenannte, von dem Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschriebene Vollmacht, ist dieser Urkunde zum Zweck der Eintragung dauerhaft beigelegt.

Die wie vorgenannt Erschienene, hat den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag festgestellt und erklärt, die folgende Gesellschaft zu gründen:

Kapitel I. Rechtsform, Firma, Sitz, Gegenstand

Art. 1. Rechtsform, Firma. Es wird hiermit durch den Alleingesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («die Gesellschaft») gegründet, die dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und diesem Gesellschaftsvertrag («der Gesellschaftsvertrag») unterliegt.

Die Gesellschaft besteht zunächst aus einem Alleingesellschafter, der Eigentümer sämtlicher Gesellschaftsanteile ist. Die Gesellschaft kann jedoch jederzeit aus mehreren Gesellschaftern bestehen, deren Zahl vierzig (40) jedoch nicht überschreiten darf, namentlich aufgrund von Übertragung oder Ausgabe neuer Gesellschaftsanteile.

Die Firma der Gesellschaft lautet DB VALENCE II, S.à r.l.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Stadt Luxemburg.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb des Stadtgebiets von Luxemburg verlegt werden.

Durch Beschluss der Geschäftsführung können im In- und Ausland Zweigniederlassungen und Repräsentanten errichtet werden.

Sollten nach Ansicht der Geschäftsführung außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder drohend bevorstehen, die die normalen Geschäftsaktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Kommunikation der Geschäftsstelle oder zwischen der Geschäftsstelle und Personen im Ausland behindern, kann der Sitz der Gesellschaft bis zur vollständigen Normalisierung der Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkung auf das Gesellschaftsstatut. Die Gesellschaft unterliegt ungeachtet der vorübergehenden Sitzverlegung dem Recht des Großherzogtums Luxemburg. Diese vorübergehenden Maßnahmen sind von einem der Organe oder Personen, die mit der täglichen Leitung der Gesellschaft betraut sind zu treffen und betroffenen Dritten anzuzeigen.

Art. 3. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, Nutzung und Verwertung von Beteiligungen und Vermögensanlagen aller Art sowie die Vornahme aller damit in Zusammenhang stehenden Geschäfte für eigene Rechnung.

Zur Erreichung des Gesellschaftszwecks ist die Gesellschaft befugt, andere Gesellschaften oder Unternehmungen zu errichten, zu erwerben oder sich an solchen zu beteiligen.

Die Gesellschaft ist darüber hinaus berechtigt, sämtliche Geschäfte zu betreiben, die geeignet sind, den Gesellschaftsgegenstand zu fördern.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann durch den Alleingesellschafter oder durch einen mit der gesetzlich vorgeschriebenen Mehrheit gefassten Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Kapitel II. Stammkapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) und ist in zwanzig (20) Gesellschaftsanteile jeweils im Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind.

Neben dem Stammkapital, kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche bei Ausgabe neuer Anteile gezahlten Aufgelder eingezahlt werden. Das Aufgeldkonto kann für den Rückkauf von Gesellschaftsanteilen durch die Gesellschaft, zum Ausgleich tatsächlich entstandener Verluste, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder um Gelder der gesetzlichen Rücklage zuzuführen verwandt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur gleichen Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung. Das Eigentum eines Geschäftsanteils enthält die konkludente Zustimmung zum Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Die Gesellschaftsanteile dürfen Nichtgesellschaftern nur übertragen werden, wenn die Gesellschafterversammlung, bei der drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sind, sich damit einverstanden erklärt.

Der Beweis für die Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurück erwerben.

Art. 7. Erhöhung und Herabsetzung des Stammkapitals. Das Stammkapital kann einmalig oder mehrmals durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wobei die im Gesetz oder diesem Gesellschaftsvertrag für die Änderung des Gesellschaftsvertrags vorgesehenen Erfordernisse hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit erfüllt sein müssen.

Art. 8. Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Geschäftsunfähigkeit, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit oder ein ähnliches Ereignis, das den Alleingeschafters oder einen anderen Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

Kapitel III. Geschäftsführer, Geschäftsführungsgremium, Prüfer

Art. 9. Geschäftsführer. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern (der/die «Geschäftsführer»), die, falls deren Anzahl drei oder mehr beträgt, ein Geschäftsführungsgremium bilden (das «Geschäftsführungsgremium») und die nicht notwendigerweise Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden vom Alleingeschafters oder von der Gesellschafterversammlung, die auch die Anzahl der Geschäftsführer festlegt, für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und bleibt/bleiben bis zur Wahl seines/ihrer Nachfolger im Amt. Er/sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung auch ohne Grund abberufen werden.

Art. 10. Geschäftsführungsgremium. Das Geschäftsführungsgremium, falls ein solches besteht, ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der «Vorsitzende»). Das Geschäftsführungsgremium kann ebenfalls einen Schriftführer bestimmen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht, und welcher für die Erstellung der Sitzungsprotokolle des Geschäftsführungsgremiums und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Geschäftsführungsgremiumssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Eine Geschäftsführungsgremiumssitzung ist einzuberufen, wenn zwei Geschäftsführer dies fordern.

Der Vorsitzende führt bei allen Geschäftsführungsgremiumssitzungen und (gegebenenfalls) Gesellschafterversammlungen den Vorsitz, mit der Ausnahme, dass das Geschäftsführungsgremium beziehungsweise die Gesellschafterversammlung befugt sind, in dessen Abwesenheit mit einfacher Mehrheit der Geschäftsführer beziehungsweise der in der Gesellschafterversammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter einen anderen Geschäftsführer beziehungsweise eine andere Person zum Vorsitzenden auf Zeit zu ernennen.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder bei vorherigem Einverständnis aller zur Anwesenheit Berechtigten, ist zu den Geschäftsgremiumssitzungen schriftlich, durch Fax oder per Telegramm mindestens eine Woche vorher einzuladen. In der Einladung sind Zeit und Ort der Sitzung sowie die Tagesordnung und die Art der zu beschließenden Geschäftstätigkeiten aufzuführen. Auf die Einladung kann verzichtet werden, wenn sämtliche Geschäftsführer schriftlich, per Telefax oder

Telegramm ihre Zustimmung erklären. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführungsgremiums festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einladung.

Die Geschäftsführungsgremiumssitzungen finden in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den das Geschäftsführungsgremium jeweils festlegt.

Jeder Geschäftsführer kann sich in Geschäftsführungsgremiumssitzungen vertreten lassen, indem er hierzu einen anderen Geschäftsführer zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Das Geschäftsführungsgremium ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsgremiums werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen aller anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Ein Mitglied oder mehrere Mitglieder können per telefonischer Zuschaltung oder unter Zuhilfenahme jedes anderen ähnlichen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, das mehreren teilnehmenden Personen erlaubt, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme gilt als einer persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichwertig.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Geschäftsführern unterzeichneter Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführungsgremiumssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt festgehalten werden, wobei jedes dieser Dokumente von einem oder mehreren Geschäftsführern unterschrieben wird.

Art. 11. Sitzungsprotokolle. Protokolle der Geschäftsführungsgremiumssitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden und gegebenenfalls vom Schriftführer unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigelegt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden und gegebenenfalls vom Schriftführer oder von zwei Geschäftsführungsgremiumsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Jeder Geschäftsführer einzeln oder das Geschäftsführungsgremium, falls ein solches besteht, sind mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung auszuführen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckmäßig ist. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers, der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsgremiums.

Zu den folgenden Geschäften benötigt die Geschäftsführung im Innenverhältnis die vorherige Zustimmung des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung:

(a) Erwerb und Veräußerung von Grundstücken und Grundstücksrechten, die einen Wert von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) übersteigen;

(b) Neubauten, Umbauten und Erweiterungsbauten, die einen Wert von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) übersteigen;

(c) Erwerb von Anlagegütern, soweit sie den Kaufpreis von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) oder einen gleichen Leasingbarwert übersteigen;

(d) Erwerb und Veräußerung von Beteiligungen, einschließlich Kapitalerhöhungen und entsprechender Optionsgeschäfte (Puts/Calls), sofern ein Gegenwert von hundert Millionen Euro (EUR 100.000.000,-) überschritten wird;

(e) Ausübung von Stimmrechten bei Beteiligungsunternehmen, wenn von den Vorschlägen der Verwaltung abgewichen werden soll;

(f) Einzelregelungen der betrieblichen Altersversorgung, sofern sie von den Standardregelungen bei der Deutschen Bank AG abweichen;

(g) Abschluss von Kooperationsverträgen; sowie

(h) Einstellung und Entlassungen von Mitarbeitern, deren Festgehalt den Gegenwert von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) übersteigt oder deren Gesamtgehalt inklusive variabler Gehaltsbestandteile voraussichtlich den Gegenwert von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) übersteigt.

Der Alleingesellschafter bzw. die Gesellschafterversammlung können ihre Zustimmung für bestimmte Arten von Geschäften auch im Voraus erteilen.

Art. 13. Übertragung von Befugnissen. Der/die Geschäftsführer oder das Geschäftsführungsgremium können einzelne Befugnisse oder Vollmachten beziehungsweise ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere von ihnen bestimmte Personen übertragen.

Art. 14. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Unternehmen wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte oder Angestellte einer solchen Gesellschaft oder Unternehmens sind. Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder eines

Unternehmens, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstige Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung mit solch einer anderen Gesellschaft oder Unternehmens zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Geschäftsführer oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorstehendem dem Geschäftsführungsgremium zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Geschäftsführers oder Bevollmächtigten sind dem Alleingesellschafter oder in der nächsten Gesellschafterversammlung offenzulegen.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers, sofern nur einer bestellt ist, rechtsverbindlich verpflichtet. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft durch jeweils zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich oder durch einen Geschäftsführer gemeinschaftlich mit einer Person, der die Geschäftsführer oder das Geschäftsführungsgremium Zeichnungsbefugnisse übertragen haben, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies bei letzterem jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Art. 16. Prüfer. Die Überwachung der Geschäfte der Gesellschaft kann und, in den gesetzlich bestimmten Fällen, muss einem oder mehreren Prüfern anvertraut werden, die keine Gesellschafter sein müssen.

Die Prüfer werden, gegebenenfalls, vom Alleingesellschafter beziehungsweise von der Gesellschafterversammlung, die auch deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Prüfer sind sie wieder wählbar, können jedoch jederzeit auch ohne Grund durch einen Beschluss des Alleingesellschafters beziehungsweise der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 17. Gesellschafterversammlung. Besteht die Gesellschaft aus einem Alleingesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den/die Geschäftsführer oder das Geschäftsführungsgremium an die Gesellschafter übersandt wird, gefasst werden. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer in dem Fall, dass es nur einen Alleingesellschafter gibt, können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung gemäß luxemburgischem Recht durch den/die Geschäftsführer beziehungsweise das Geschäftsführungsgremium, oder hilfsweise, durch den Prüfer, oder hilfsweise dazu, auf Anfrage von Gesellschaftern, welche die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, abhalten. Die Einberufung, die den Gesellschaftern dem Gesetz entsprechend zugesandt wird, hat Zeitpunkt und Ort der Versammlung sowie die Tagesordnung und Art der zu beschließenden Geschäfte zu enthalten.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Telefax oder Telegramm, eine andere Person als Vertreter bestellt, die kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahresgesellschafterversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsgremiums liegen, dies erforderlich machen.

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Mit Ausnahme der Befugnisse, die nach dem Gesetz oder diesem Gesellschaftsvertrag dem Geschäftsführer, den Geschäftsführern beziehungsweise dem Geschäftsführungsgremium vorbehalten sind, stehen der Gesellschafterversammlung die weitestreichendsten Befugnisse zu, jedwede mit den Gesellschaftsgeschäften verbundene Handlung zu beschließen oder zu genehmigen.

Art. 19. Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am 1. April um 14 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Jahresgesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 20. Verfahren, Wahl. Jeder Beschluss hinsichtlich der Änderung dieses Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluss, dessen Gegenstand aufgrund dieser Gesellschaftsvertrages oder des Gesetzes, der für die Änderung dieses Gesellschafts-

vertrages erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit unterliegt, muss von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des gesamten Stammkapitals vertreten.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind alle übrigen Beschlüsse mit einer Gesellschaftermehrheit, die mindestens die Hälfte des Stammkapitals vertritt, zu fassen.

Jeder Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme.

Sitzungsprotokolle oder Auszüge davon, die vor Gericht oder anderweitig vorzulegen sind, werden durch den Vorsitzenden oder einen anderen Geschäftsführer unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 22. Jahresabschluss. Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Konten geschlossen und der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat erstellen eine Aufstellung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem Alleingesellschafter beziehungsweise der Gesellschafterversammlung zur Feststellung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht den Jahresabschluss am Gesellschaftssitz einzusehen. Zählt die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter, so kann dieses Recht lediglich während fünfzehn Tagen vor dem Tag der Jahreshauptversammlung ausgeübt werden.

Art. 23. Gewinnverteilung. Fünf Prozent (5 %) des jährlichen Reingewinns werden den gesetzlichen Rücklagen zugeführt. Die Verpflichtung, diese Zuführung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht haben.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des verbleibenden Gewinnüberschusses. Sie können entscheiden, den Überschuss ganz oder teilweise einer Rücklage oder Rückstellung zuzuführen, ihn auf neue Rechnung vorzutragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter auszuschütten.

Der/die Geschäftsführer oder das Geschäftsführungsgremium können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der/die Geschäftsführer oder das Geschäftsführungsgremium bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 24. Auflösung, Liquidation. Vorbehaltlich anderslautender, gesetzlicher Bestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der denselben Bestimmungen zur Beschlussfähigkeit und Mehrheit wie die Änderung des Gesellschaftsvertrags unterliegt.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (wahlweise natürliche oder juristische Personen) durchgeführt, die durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die auch die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Ansprüche gegen die Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen gleichmäßig an die Inhaber der Gesellschaftsanteile ausgeschüttet, und zwar im Verhältnis zu der Anzahl der jeweils von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteile.

Kapitel VII. Anwendbares recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft durch die erschienene Partei festgestellt worden ist, hat diese Partei folgende Anzahl Gesellschaftsanteile gezeichnet und nachstehende Beträge in bar eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital (EUR)	Anzahl Geschäftsanteile	Einzahlung (EUR)
DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.	20.000	20	20.000
Summe:	20.000	20	

Der Beweis dieser Einzahlung wurde dem amtierenden Notar erbracht. Dieser bestätigt, dass die Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung eingehalten worden sind.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr 1.200,- Euro geschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die Erschienene, wie vorgenannt vertreten, der das gesamte Stammkapital vertritt, hat unverzüglich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der Alleingeschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzulegen, und beschließt außerdem Herrn Vincent de Rycke, Banker, Herrn Rolf Caspers, Banker und Herrn Tom Verheyden, Banker, alle geschäftsansässig DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, bis zur Bestätigung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2006 abgeschlossene Geschäftsjahr zu bestellen.

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Worüber diese Urkunde, in Luxemburg am eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit uns, dem Notar, unterzeichnet.

Signé: J. Biver, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 décembre 2006, vol. 471, fol. 35, case 12. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007014565/5770/293.

(070006208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Mastergest Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.272.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

- MASTER GEST LIMITED, 20-22, Bedford Row, Londres WC1R 4JS, registre des sociétés à Londres numéro 05011484, ici représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2006,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MASTERGEST LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le conseil aux entreprises et les mises en relations d'affaires et publiques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille euros), représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, MASTER GEST LIMITED 20-22, Bedford Row LONDON WC1R 4JS, préqualifiée.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de 15.000,- EUR (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.500,- EUR (mille cinq cent euros).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
- 2.- INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A., établie et ayant son siège à L-2446 Luxembourg, 15, boulevard Royal, RCS Luxembourg B 89340, représentée par Monsieur Jean-Christophe Tressel, demeurant à 1, rue de Bellevue, L-1227 Luxembourg, est nommée gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Schneider, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2007, REM 2007 3. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007014622/5770/112.

(070006377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

M.I.D. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 114.593.

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.I.D. SERVICES S.A., avec siège social à L-8210 Marner, 96, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 970 du 17 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.593.

L'assemblée est présidée par Maître Claude Wassenich, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Leick, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination de son remplaçant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir la société à responsabilité limitée HD INVEST, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société anonyme GESTION DU CAPITAL IMMOBILIER ET MOBILIER, en abrégé GESCAPIMM S.A., ayant son siège social à L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, B. Bartolovic, S. Leick, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 78, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007014629/227/53.

(070006639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Melanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2006 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007014655/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Multibuilding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.473.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2006 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007014656/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Talla S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.286.

STATUTES

In the year two thousand six, on the first of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Ton Zwart and Fabrice Geimer, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TALLA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Ton Zwart et Fabrice Geimer, tous les deux demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination TALLA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Zwart, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 11, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé):) A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007015301/242/294.

(070006891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Laan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.514.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2006 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007014657/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Netone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.291.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the first day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Mehmet Izzi Celebiler, ingénieur, residing at Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey,
- 2.- Mr Cem Mehmet Celebiler, ingénieur, residing at Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey,
- 3.- Mr Nedim Halet Celebiler, ingénieur, residing at Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey,
- 4.- SAFRON NETONE PARTNERS L.P., a limited partnership, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

all them represented by Mr Jean Wagener, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to state as follows the articles of Incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which they declared to organize among themselves:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a limited company (société anonyme) under the name of NETONE HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand nine hundred and ninety-two euro (EUR 31,992.-) represented by twenty-five thousand eight hundred (25,800) shares with a par value of one euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each.

The shares are and will remain registered shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.
The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of May at ten a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31th December 2007.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Mehmet Izzi Celebiler, prenamed, eight thousand four hundred and ten shares	8,410
2.- Mr Cem Mehmet Celebiler, prenamed, ten thousand seven hundred and fourteen shares	10,714
3.- Mr Nedim Halet Celebiler, prenamed, four thousand five hundred and fifteen shares	4,515
4.- SAFRON NETONE PARTNERS L.P., prenamed, two thousand one hundred and sixty-one shares	2,161
Total: twenty-five thousand eight hundred shares	25,800

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand nine hundred and ninety-two euro (EUR 31,992.-) forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,500.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - 1.- Mr Mehmet Izzi Celebiler, ingénieur, residing at Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey,
 - 2.- Mr Cem Mehmet Celebiler, ingénieur, residing at Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey,
 - 3.- Mr Richard Jackson, banker, residing at 20687 Riptide Square Sterling, VA 20165 USA.
- 3) Has been appointed auditor:
 - Mr Henri Van Schingen, Expert Comptable, residing at 176A, rue de Beauraing, B-6920 Wellin.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.
- 5) The registered office is fixed at L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Mehmet Izzi Celebiler, ingénieur, demeurant à Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie,

2.- Monsieur Cem Mehmet Celebiler, ingénieur, demeurant à Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie,

3.- Monsieur Nedim Halet Celebiler, ingénieur, demeurant à Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie,

4.- SAFFRON NETONE PARTNERS L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

tous ici représentés par Monsieur Jean Wagener, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NETONE HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 31.992,-) représenté par vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Mehmet Izzi Celebiler, prénommé, huit mille quatre cent dix actions	8.410
2.- Monsieur Cem Mehmet Celebiler, prénommé, dix mille sept cent quatorze actions	10.714
3.- Monsieur Nedim Halet Celebiler, prénommé, quatre mille cinq cent quinze actions	4.515
4.- SAFRON NETONE PARTNERS L.P., prédésignée, deux mille cent soixante et une actions	2.161
Total: vingt-cinq mille huit cents actions	25.800

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 31.992,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Mehmet Izzi Celebiler, ingénieur, demeurant à Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie.

2.- Monsieur Cem Mehmet Celebiler, ingénieur, demeurant à Sarayarkasi Sokak No 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie,

3.- Monsieur Richard Jackson, banquier, demeurant à 20687 Riptide Square Sterling, VA 20165 USA.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Henri Van Schingen, Expert Comptable, demeurant à 176A, rue de Beauraing, B-6920 Wellin.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5) Le siège social est fixé à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 10, case 2. — Reçu 319,92 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007015328/242/264.

(070006900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Tenez Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 74.268.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Natacha Thomsen, accountant, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, a company having its registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 199067,

by virtue of a proxy given on 14th December, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation TENEZ INVESTISSEMENT S.A., having its principal office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg B 74.268, incorporated by a notarial deed on January 11, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 368 of May 23, 2000;

- that the capital of the corporation TENEZ INVESTISSEMENT S.A. is fixed at thirty-nine thousand euros (39,000.- EUR) represented by three hundred ninety (390) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR), fully paid;

- that J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company TENEZ INVESTISSEMENT S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, being sole owner of the shares and liquidator of TENEZ INVESTISSEMENT S.A., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of TENEZ INVESTISSEMENT S.A. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the proxy holder may proceed to the cancellation of the company's shares register.
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at registered office of GLOBAL ASSURANCE S.A. Office 11, avenue Guillaume, BP 1066, L-1010 Luxembourg.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand euros (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Natacha Thomsen, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, une société ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Les Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 199067,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société TENEZ INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.268, constituée suivant acte notarié en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 23 mai 2000.

- que le capital social de la société TENEZ INVESTISSEMENT S.A. s'élève actuellement à trente neuf mille euros (39.000.- EUR) représenté par trois cents quatre-vingt-dix (390) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), entièrement libérées;

- que J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, étant devenue seule propriétaire des actions, a décidé de dissoudre et de liquider la société LEMON PLANET HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société TENEZ INVESTISSEMENT S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que la mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à GLOBAL ASSURANCE S.A., ayant son siège social à 11, avenue Guillaume BP 1066, L-1010 Luxembourg.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Thomsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 72, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007015293/220/93.

(070007043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

arkés S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.321.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2006 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007014658/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pixi Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.917.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 décembre 2006 que:

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007014659/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Idis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.843.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2006 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France) demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil, des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007014660/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2006

- Révocation du mandat donné au commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. et nomination du nouveau commissaire aux comptes TAX CONSULT S.A., 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

E.R.M. CONSULTING S.A.

G. Carpentier / D. Thunissen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014740/6326/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05156. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Delfas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2006

- La démission de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

DELFA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014662/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Luxembourg, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.344.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue le 30 juin 2006, les actionnaires de la société ont acté:

- la réélection en qualité de commissaire de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch. Le mandat du commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010;

- la démission de Monsieur Joannes (Johan) Bertrands de son mandat d'administrateur, cette démission prenant effet le 31 décembre 2005;

- la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Charles Relecom, domicilié à Sarreyer 1948, Suisse, en remplacement de Monsieur Joannes (Johan) Bertrands, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2006. Le mandat de cet administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010. Le mandat de cet administrateur sera exercé à titre gratuit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISS LIFE IMMO-ARLON S.A.

T. Van Rossum / J. Van Autreve

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014665/1252/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Unispar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 31.296.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 novembre 2002 que le siège social de la société est fixé au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014674/1595/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.667.800,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 3 janvier 2007 que:

- Monsieur Paul Lutgen, né à Consthum (Luxembourg) le 15 mai 1942, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- Monsieur Luc Braun, né à Luxembourg (Luxembourg) le 24 septembre 1958, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

Ont été nommés gérants de la Société en remplacement de Monsieur Georges Deitz et Monsieur Pascal Noël, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

- Le siège social de la Société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007014676/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

APN Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.586.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 3 janvier 2007 que:

- Monsieur Paul Lutgen, né à Consthum (Luxembourg) le 15 mai 1942, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- Monsieur Luc Braun, né à Luxembourg (Luxembourg) le 24 septembre 1958, résidant professionnellement au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

Ont été nommés gérants de la Société en remplacement de Monsieur Georges Deitz et Monsieur Pascal Noël, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

- Le siège social de la Société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007014677/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Right Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.907.

—
DISSOLUTION

Il résulte de la décision prise par l'assemblée générale ordinaire de l'associé de la Société en date du 31 décembre 2006 que:

- Les comptes annuels ainsi que les rapports à la liquidation afférents aux exercices sociaux clos au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 ont été approuvés;

- Sur base de cette approbation et des comptes annuels, il a, en outre, été décidé que le reliquat éventuel résultant de la liquidation serait versé à l'associé unique de la Société et que tous les documents relatifs à la Société seraient conservés durant une période de cinq années au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

- Aux termes des résolutions précédentes, il a finalement été décidé de prononcer la clôture définitive de la liquidation de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007014683/4067/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Partners Invest Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.675.

Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société que Monsieur Jean-Marc Faber démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 8 janvier 2007.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société PARTNERS INVEST GROUP S.A.H., situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014711/780/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Espace Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 28.822.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Esch-sur-Alzette, en date du 8 décembre 2006*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Simon de son poste d'administrateur

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Jan-Peter Seligson demeurant à L-1363 Howald 3, rue du Couvent. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Stefan Seligson de son poste d'administrateur-délégué et président

Monsieur Stefan Seligson continuera son mandat d'administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué de la société Monsieur Jan-Peter Seligson demeurant à L-1363 Howald 3, rue du Couvent. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

L'assemblée décide que la société est valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature unique ou par la co-signature obligatoire de Monsieur Jan-Peter Seligson, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

Signature.

Référence de publication: 2007014743/680/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Santarossa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.726.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 décembre 2006*

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra é échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
SANTAROSSA INTERNATIONAL S.A.
R. Reggiori
Administrateur

Référence de publication: 2007014755/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 48.971.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

tenue au siège social à Luxembourg, le 29 décembre 2006

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.
R. Donati / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014756/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Lakeside Invest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 62.790.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 décembre 2006

Les administrateurs de la présente société se sont réunis pour coopter deux nouveaux administrateurs, qui s'ajouteront aux trois administrateurs déjà en place.

Il est décidé de coopter comme nouveaux administrateurs - avec effet immédiat et pour une durée de six ans

- Monsieur Simon Tortell, avocat, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08, ainsi que Monsieur Antonio Zullo, avocat, demeurant au 3b, Chemin des Sauges, 1018 Lausanne (Suisse) et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Cette décision devra être soumise au vote de l'Assemblée Générale afin d'être entérinée endéans le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

L. Bergamini / F. Olivieri
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014829/664/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Saim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.378.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 décembre 2006*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Messieurs De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, et Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Innocenti Federico et Arno' Vincenzo démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
SAIM S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014757/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.646.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 janvier 2007

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur.

Monsieur Régis Donati, expert comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), deumeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

J.-M. Heitz / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014759/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Saft Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.353.025,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 96.697.

—
L'associé HVB OFFENE UNTERNEHMENSBEITILIGUNGS-AG a changé de dénomination et devient à présent HVB CAPITAL PARTNERS AG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014780/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Kalitea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.321.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social a Luxembourg, le 27 décembre 2006*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

KALITEA S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014760/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Parklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.610.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social a Luxembourg, le 22 décembre 2006*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PARKLUX S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014761/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03616. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Lugano 2000 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.328.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 décembre 2006*

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Innocenti Federico démissionnaire, auquel décharge a été donnée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
LUGANO 2000 S.A.
G. Diederich / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014765/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Koffer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.222.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 décembre 2006*

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Innocenti Federico démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
KOFFER HOLDING S.A.
M.-F. Ries-Bonani / R. Donati
Administrateur / Adiministrateur

Référence de publication: 2007014764/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Washingtonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.561.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 décembre 2006*

Monsieur Schaus Adrien, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
WASHINGTONOVA S.A.
A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014762/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

BE Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 94.752.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 18 décembre 2006*

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Innocenti Federico démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

BE HOLDINGS S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014766/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Izzo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 53.453.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social en date du 18 décembre 2006*

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 26 juin 2006 de coopter Madame Rossella Izzo, domiciliée au 1, via Cda Bosco Perrotta, I-82010 San Nicola Manfredi, Benevento (Italie), comme nouvel administrateur à la place de Monsieur Antonio Izzo.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

IZZO INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014767/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

CERE II B Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.262.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 novembre 2006, que CARLYLE EUROPE REAL ESTATE MASTER CO-INVESTMENT II-B, L.P., une société organisée selon les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) est en cours, a transféré une (1) part sociale qu'elle détenait dans la Société à la société CERE II B CO-INVEST FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembour-

geois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.282.

Il résulte de ce transfert que la société CERE II B CO-INVEST FINANCE S.à r.l. est devenue propriétaire de 1 part sociale dans le capital social de la Société.

Dorénavant, les associés de la Société sont:

- CARLYLE EUROPE REAL ESTATE MASTER CO-INVESTMENT II-B, L.P., détenant 249 parts sociales dans le capital social de la Société; et

- CERE II B CO-INVEST FINANCE S.à r.l., détenant 1 part sociale dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014781/1092/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

CEREP Investment R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 5 décembre 2006, que CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, a transféré toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société COLMORE PLAZA JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.599.

Il résulte de ce transfert que la société COLMORE PLAZA JV S.à r.l. est devenue l'associé unique de la Société en détenant toutes les 250 parts sociales dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014782/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Blue Clean International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

5àSec B.V., société de droit néerlandais, avec siège social à Schouwburgplein 30-34, 3012CL Rotterdam, immatriculée auprès de la chambre de commerce et des sociétés de Rotterdam sous le numéro 24319898, représentée par Maître Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ayant pour objet la vente et la mise en route d'installations de nettoyage à sec, blanchisserie, teinturerie, location de linge, création de succursales et de dépôt, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: BLUE CLEAN INTERNATIONAL Sàrl.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par Cinq Cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} juin, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand Duché de Luxembourg.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% de capital social
5àSec B.V.	500	12.500,-	100
Total	500	12.500,-	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

15353

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (1.100,- EUR).

Résolution des/de l'associé unique

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. est nommé gérant: Monsieur Olivier Bédard, Directeur général de société, né le Pontarlier (France), le 30 juin 1955, avec adresse professionnelle au Chemin des grandes vignes 5, 1297 Founex, Suisse.
3. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Moupfouma, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 90, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007015197/202/199.

(070006895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

Monsieur Randall J. Boe a démissionné de son poste de gérant avec effet au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

AOL EUROPE SERVICES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014784/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Frentex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 27, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.263.

Constatacion de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 22 décembre 2006 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société FRENTEX S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

1. Madame Alexandrine Da Silva Martins	50
2. Monsieur Vitor Miguel Teixeira Batista	25
3. Madame Ana-Bela Da Silva	<u>25</u>
Total:	100

Mertzig, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007014828/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Prada Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.446.709,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.507.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 7 Novembre 2005 entre PRADA HOLDING N.V. société régie selon les lois des Pays-Bas ayant son siège social à Dam 3-7, 1012 JS Amsterdam, (ci-après désigné comme le «Vendeur») et PRADA FINANCE S.à r.l. société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, (ci-après désigné comme l'«Acheteur»), que le Vendeur a cédé toutes les parts (98.700) qu'il détenait dans la Société à l'Acheteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRADA PARTICIPATION S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007014827/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Virgo S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.214.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 décembre 2006

Les administrateurs de la présente société se sont réunis pour coopter deux nouveaux administrateurs, qui s'ajouteront aux trois administrateurs déjà en place.

Il est décidé de coopter comme nouveaux administrateurs - avec effet immédiat et pour une durée de six ans

- Monsieur Simon Tortell, avocat, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08, ainsi que Monsieur Antonio Zullo, avocat, demeurant au 3b, Chemin des Sauges, 1018 Lausanne (Suisse) et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Cette décision devra être soumise au vote de l'Assemblée Générale afin d'être entérinée endéans le 31 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour extrait conforme

L. Bergamini / F. Olivieri

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014830/664/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Soutirages Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.770.703.531,24.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 62.499.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 17 novembre 2006

L'associé unique prend acte de la démission de leur mandat d'administrateur de Messieurs Frank Govaerts, Joseph D. Heinrich et Michel Looyens à dater du 17 novembre 2006.

L'associé unique décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Bruno Picquet, né le 8 avril 1964 à Liège et demeurant au 25, rue Toernich, 6780 Wolkrange, Belgique pour une durée prenant fin à l'assemblée générale se tenant en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS

Signature

Référence de publication: 2007014776/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Edmund Frette S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.031.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.472.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2006

L'associé unique de la Société décide:

- de prendre note de la démission de Maître René Faltz de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Reno Maurizio Tonelli aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeure professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014777/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Méridiam Infrastructure Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.694.

EXTRAIT

- En date du 10 novembre 2006, la société PREDICA S.A. ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75 015 Paris, a cédé 49 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à MERIDIAM INFRASTRUCTURE (S.C.A.) SICAR ayant son siège au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- En date du 10 novembre 2006, la société CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE (CACIF) S.A. (anciennement CAPE HOLDING S.A.) ayant son siège au 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris, a cédé 49 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à MERIDIAM INFRASTRUCTURE (S.C.A.) SICAR ayant son siège au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- En date du 10 novembre 2006, la société MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS S.à r.l. au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a cédé 2 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à MERIDIAM INFRASTRUCTURE (S.C.A.) SICAR ayant son siège au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2007014826/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Arix International Ballasini & Melegari S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 novembre 2006

Sont nommés au conseil de surveillance, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014832/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Future Dreams Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

tenue au siège social à Luxembourg, le 15 décembre 2006

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

FUTURE DREAMS HOLDING S.A.

R. Scheifer-Gillen / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014752/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Shaker Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.468.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2006

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014751/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Groupe de Finances Internationales, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.990.

Il résulte de lettres adressées au siège de la société que Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Manuel Bordignon démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat au 8 janvier 2007 et que Monsieur Stéphane Best démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 30 août 2006.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société GROUPE DE FINANCES INTERNATIONALES, situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014709/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Polygram Holding and Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.614,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 60.453.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la société POLYGRAM HOLDING AND FINANCE S.à r.l., (en liquidation) en date du 12 décembre 2006, que les actifs et les passifs de la société ont été réglés, que les parts sociales ont été annulées, et que la liquidation de la société a ainsi été clôturée.

Les livres, documents et enregistrements de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de VIVENDI S.A., 42, avenue de Fiedland, F-75008 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLYGRAM HOLDING AND FINANCE S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007014688/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.532.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIN.ZO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 53.532,

constituée par acte reçu par M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C n^o 146 en date du 23 mars 1996.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 57205.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Stéphanie Wlodarczak, employée, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Sarah Bravetti, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification subséquente de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet et finit le trente juin de chaque année».

2. Modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier jeudi du mois de décembre de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire précédent, à la même heure»

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2006, se terminera le 30 juin 2006, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôt le 30 juin 2006, se tiendra le jeudi 28 décembre 2006 à 14.00 heures.

4. Modification de la composition de tout le conseil d'administration;

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet et finit le trente juin de chaque année».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier jeudi du mois de décembre de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire précédent, à la même heure»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2006, s'est terminé le 30 juin 2006,

et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2006, se tiendra le jeudi 28 décembre 2006 à 14.00 heures.

Troisième résolution

L'assemblée générale révoque le mandat de l'actuel conseil d'administration et décide de nommer comme nouveaux administrateurs, les 3 personnes suivantes:

- M. Sandro Capuzzo, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Président,
- Mme Carine Agostini, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur,
- Mme Sarah Bravetti, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Agostini, S. Włodarczak, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 57, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007015149/679/77.

(070006998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Silmaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.443.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 novembre 2006*

La démission de Monsieur Mazzurco Riccardo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

SILMARIL S.A.

G. Diederich / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014753/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

A.B.C., Arts.Flex-Business-Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 78-81, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 78.801.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007014340/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02239. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Bilkova Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.194.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 décembre 2006*

Monsieur Vegas-Pieroni Louis, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire, auquel décharge a été donnée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
BILKOVA HOLDING S.A.
M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014749/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Capraia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.087.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature / Signature
Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2007019471/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03009. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Atelier Régence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 71.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007014399/824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06977. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

A'Graph S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 59.829.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007013487/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03459. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.
